

SEPTEMBRE 2022

GUIDE des métiers

Création d'entreprise



Environnement
économique

Structure
juridique

Optimisation
Gestion

Conseil



Qantalis

L'expertise... & bien plus encore

Vous débordez d'idées et vous voulez créer votre entreprise ?

Et si c'était le moment de se lancer ?

La France est reconnue pour sa dynamique en création d'entreprises. Ainsi, en 2021, le nombre total de créations d'entreprises en France atteint un nouveau record avec 995 900 créations.

La réussite de la création d'entreprise passe par une bonne analyse de votre projet : sa faisabilité financière, ses perspectives, les moyens humains et techniques pour y parvenir, l'environnement économique et concurrentiel, son cadre juridique...

Notre équipe d'experts Qantalis vous accompagne tout au long de votre projet :

- Création / reprise d'entreprise
- Business plan
- Optimisation et choix de votre statut juridique et social

Cette brochure recense les différents points que vous devrez aborder lors de la création de votre entreprise...



17%
de plus
qu'en 2020



2

CRÉATION OU REPRISE D'UNE ACTIVITÉ EXISTANTE ? QUE DEVEZ-VOUS PRIVILÉGIER ?

Il n'y a pas de réponse toute faite à cette question, néanmoins les principaux avantages et inconvénients de la reprise sont les suivants :

AVANTAGES

- Un processus économique plus rapide que la création.
- Un outil de travail opérationnel, un processus technique stabilisé, un personnel formé et une clientèle acquise.
- La rentabilité actuelle doit permettre au nouveau dirigeant de se rémunérer plus vite.
- Un accès plus facile au financement bancaire.

INCONVÉNIENTS

- Un apport personnel plus conséquent.
- La gestion de la relation avec le cédant.

L'élément essentiel de l'opération porte sur le prix de cession et donc sur l'évaluation de la cible (fonds de commerce ou titres). Ici, plusieurs méthodes sont possibles (approche patrimoniale, de rentabilité ou de marché). Les experts QANTALIS vous aident à évaluer le prix de l'affaire, que vous soyez cédant ou cessionnaire, en toute indépendance.

LE BUSINESS PLAN LA FORMALISATION DE LA STRATÉGIE

La création ou la reprise d'activité nécessite la réalisation d'un business plan. Outil indispensable à la réussite de votre projet, le business plan va vous permettre d'étudier les points essentiels de la gestion de l'entreprise.

Le processus de création peut se résumer de la manière suivante :



3



Société OU entreprise individuelle



Vous allez devoir choisir la forme juridique de votre entreprise. C'est, il faut le reconnaître, une affaire de spécialiste. En effet, entre l'entreprise individuelle, la SARL, ou encore la SAS ... les possibilités sont assez larges et s'adaptent à votre besoin ou votre stratégie.

FORMES JURIDIQUES LES PLUS COURANTES	CAPITAL MINIMUM	NOMBRE D'ASSOCIÉS	INTÉRÊT(S)	LIMITE(S)	RÉGIME SOCIAL DU DIRIGEANT
INDIVIDUELLE	Aucun	1 exploitant	Rapidité de la prise de décision, simplicité de mise en œuvre	Unicité du patrimoine professionnel et personnel de l'entrepreneur mais protection du patrimoine personnel à compter de 2022	Travailleur non salarié (SSI)
EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée)	Aucune limite légale	1	Responsabilité limitée à hauteur des apports. Fiscalité à l'IS souvent intéressante si présence d'emprunts professionnels	Gérant(s) : uniquement des personnes physiques. Distributions de dividendes soumises partiellement aux cotisations sociales.	Travailleur non salarié (SSI)
SARL (Société À Responsabilité Limitée)	Aucune limite légale	de 2 à 100 associés			
SASU (Société par Action Simplifiée Unipersonnelle)	Aucune limite légale	1	Responsabilité limitée à hauteur des apports, grande liberté statutaire, les dividendes ne sont pas soumis aux charges sociales. Fiscalité à l'IS souvent intéressante si présence d'emprunts professionnels	Coût des cotisations sociales pour les dirigeants	Régime général de la Sécurité sociale
SAS (Société par Action Simplifiée)	Aucune limite légale	Minimum 2, pas de maximum			

Pensez au pacte d'associés : il peut permettre aux associés d'organiser le contrôle de la conduite des affaires et la composition du capital de la société.

Les Experts Qantalis vous conseilleront en fonction de votre projet.

RÉGIME SOCIAL DU DIRIGEANT

Votre régime social dépendra de la forme juridique de votre entreprise :

> RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LES SA - SAS (régime assimilé salarié)

Avantages :

- Cotisations dues seulement en cas de versement d'une rémunération
- Dividendes non soumis à des cotisations sociales

Inconvénients :

- Charges sociales plus élevées (80 % du salaire net)
- Pas de protection contre le chômage en l'absence de cumul du mandat avec un contrat de travail (idem SSI)

> RÉGIME DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS (LES TNS) POUR LES EURL - SARL

Avantages :

- Charges sociales moins élevées (50 % du salaire net)
- Possibilité de souscrire des couvertures complémentaires facultatives avec déduction fiscale

Inconvénients :

- Paiement de cotisations minimales en l'absence de revenus (ou de revenus inférieurs à certaines assiettes)
- Dividendes soumis à cotisations dans les sociétés IS (sous certaines conditions)

Il est possible d'améliorer sa couverture sociale par des contrats supplémentaires de prévoyance et retraite.

RÉGIME FISCAL

Le régime fiscal va dépendre une fois de plus du régime juridique.

Deux grandes orientations sont à distinguer :

IMPÔT SUR LE REVENU	
Entreprise individuelle	EURL

• À l'impôt sur le revenu, vous payez votre impôt et vos cotisations sociales sur le bénéfice de l'entreprise, que vous l'ayez prélevé ou pas.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	
SAS - SA	SARL

• L'impôt sur les sociétés permet de mieux maîtriser les charges sociales du dirigeant et sa fiscalité personnelle en fonction du salaire prélevé.

• L'optimise la fiscalité liée à l'accumulation d'une épargne professionnelle.

PRÉVISIONNEL D'EXPLOITATION

Le prévisionnel d'exploitation est l'outil indispensable à la création ou la reprise d'entreprise.

Il doit être conçu comme un outil d'aide à la gestion de votre entreprise. S'il est indispensable lors de la création ou reprise pour avoir un accompagnement bancaire, bon nombre de chefs d'entreprise continuent d'utiliser cet outil chaque année pour gérer leur activité.

Outil d'aide à la décision, il permet de mesurer l'impact financier des nécessaires évolutions de l'entreprise :

- Évolution du CA
- Augmentation de la matière première (analyse des prix de revient)
- Embauche de nouveaux salariés
- Investissements de renouvellement ou de développement
- Évolution de la législation

D'autres outils peuvent être mis en place pour accompagner le dirigeant dans la gestion de son entreprise, indicateurs de l'évolution de la société :

- Tableaux de bord
- Analyse des prix de revient
- Plan de trésorerie



AIDES À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

6

AIDES SOCIALES

- L'aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise :
 - exonération de charges sociales pendant 12 mois
- L'aide au Retour à l'Emploi :
 - versement d'un capital correspondant à une partie des droits restants (soit 45%)
 - ou maintien des allocations chômage pendant une période donnée
- Les aides à l'embauche :
 - les aides et primes de l'État
 - les plans de revitalisation
- Le statut J.E.I et J.E.U (Jeune Entreprise Innovante/ Universitaire)

AIDES FISCALES

- L'exonération d'impôt des entreprises nouvelles
- Le Crédit d'Impôt Recherche (C.I.R)
- Le Crédit d'Impôt Innovation (C.I.I)
- Les Jeunes Entreprises Innovantes (J.E.I)
- Les Jeunes Entreprises Universitaires (J.E.U)
- Réduction d'impôt pour souscription au capital d'une société

AIDES FINANCIÈRES

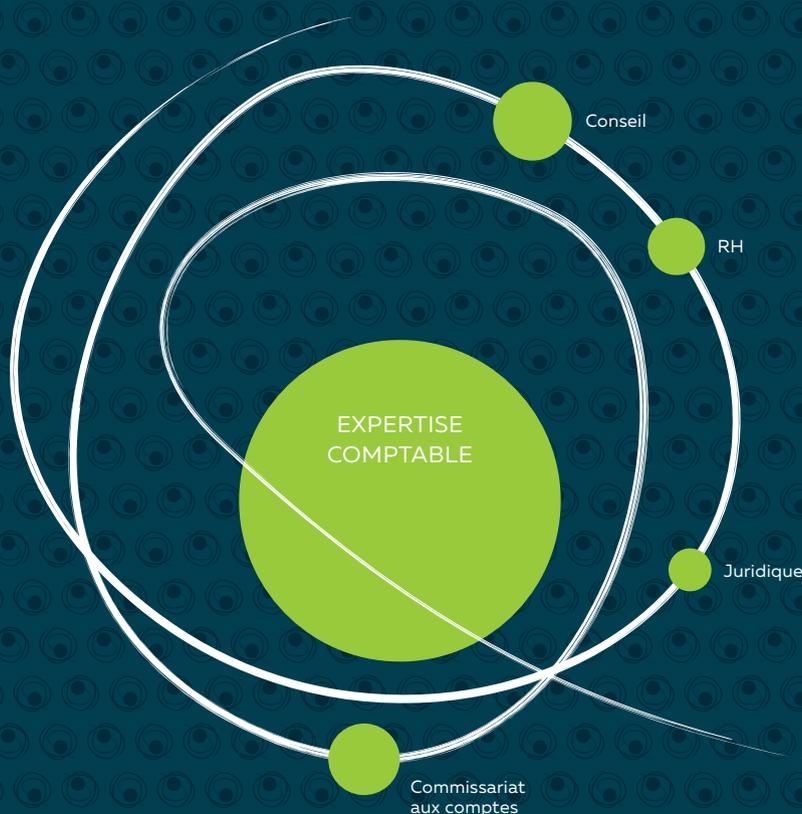
- La disposition NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création ou la Reprise d'Entreprise)
- Les prêts d'honneur des plateformes d'initiative
- Le financement participatif et les plateformes de crowdfunding
- La Banque Publique d'Investissement (B.P.I) pour les projets innovants
- Les Business Angels

Vous l'aurez compris, l'accompagnement stratégique, le choix du régime juridique, ses conséquences sur le régime social du dirigeant, les incidences fiscales sont autant de pistes à étudier lors de la création de votre entreprise.

7



QANTALIS
vous apporte toute son expertise pour vous accompagner dans la création de votre entreprise.



VANNES

11 rue Anita Conti - CS 92162
Parc Tertiaire de Laroiseau
56005 Vannes Cedex
Tél. : **02 97 47 42 41**
Fax : 02 97 47 50 61
vannes@qantalis.com

LORIENT / CAUDAN

374 rue de Kerlo
56850 Caudan
Tél. : **02 97 33 14 03**
Fax : 02 97 30 56 39
lorient@qantalis.com

PONTIVY

43 rue Jean Moulin
56300 Pontivy
Tél. : **02 97 25 03 11**
Fax : 02 97 25 72 43
pontivy@qantalis.com

LOCMINÉ

PA du Talvern-Bignan
CS 90243
56503 Locminé Cedex
Tél. : **02 97 60 09 35**
Fax : 02 97 44 24 59
locmine@qantalis.com

JOSSÉLIN

Cap Actions
9 rue des Douves du Lion d'Or
56120 Josselin
Tél. : **02 97 93 16 13**
Fax : 02 97 70 24 67
josselin@qantalis.com

Qantalis.com